

Début des collectes en porte-à-porte de déchets organiques à Court-Saint-Etienne, La Hulpe et Lasne

Nivelles, le 28 février 2019 - Nouveauté à partir de ce mois de mars 2019 : trois Communes du Brabant wallon (Court-Saint-Etienne, La Hulpe et Lasne) proposent à leurs habitants une collecte sélective de déchets organiques en porte-à-porte.

Les habitants de ces trois Communes pourront dorénavant déposer devant chez eux leurs déchets organiques, contenus dans des sacs compostables d'un volume de 25 litres. Ces sacs sont vendus au prix de cinq euros le rouleau de dix sacs, dans la plupart des commerces des trois Communes concernées (attention, seuls les sacs règlementaires marqués du logo de la Commune concernée seront autorisés !).



Les jours de collecte

Cette nouvelle collecte de déchets organiques aura lieu le même jour que la traditionnelle collecte des ordures ménagères (sacs blancs) :

- à Court-Saint-Etienne :
 - zone 1 : tous les lundis à partir du 4 mars 2019
 - zone 2 : tous les mardis à partir du 5 mars 2019
- à Lasne : tous les mercredis à partir du 6 mars 2019
- à La Hulpe : tous les jeudis à partir du 7 mars 2019

Objectif

Les déchets organiques collectés sélectivement suivront une filière de biométhanisation : production d'énergie verte (biogaz, électricité) et de compost (amendement de sol).

Tout bénéfique pour l'environnement donc, à condition que les déchets organiques ne soient pas contaminés par d'autres déchets. C'est pourquoi nous insistons sur le respect scrupuleux des consignes de tri ci-dessous.

Comment bien trier ses déchets organiques ?



LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin et d'autres déchets tels que les mouchoirs en papier ou les essuies-tout.

DÉCHETS DE CUISINE



- Restes de repas
- Épluchures
- Aliments périmés déballés
- Filtres, marcs de café, sachet de thé
- Coquilles d'œufs, de noix, de moules, ...

PETITS DÉCHETS DE JARDIN



- Fleurs fanées
- Herbes
- Petits déchets végétaux

AUTRES DÉCHETS



- Mouchoirs en papier
- Serviettes et nappes en papier
- Essuie-tout
- Litières végétales biodégradables



LES ERREURS À NE PAS FAIRE : ATTENTION AUX INTRUS !



- Langes
- Serviettes hygiéniques, tampons périodiques
- Ouate, lingettes, cotons-tiges (sauf si tige en bois)
- Cheveux, poils
- Litières minérales non-biodégradables
- Textiles
- Sacs d'aspirateur
- Sacs et films en plastique
- Barquettes et ravier en plastique
- Pots de fleurs
- Piles
- ...

**ET N'OUBLIEZ PAS LES COLLECTES SÉLECTIVES :
P/C, PMC, VERRE ET LE RECYPARC.**

PAS DE LANGES, PAS DE SACS EN PLASTIQUE !

Comment conserver ses sacs compostables ?

- dans un endroit sec et frais (maximum 12 mois) sans contact avec le sol ;
- éviter d'y verser des déchets de cuisine liquides ou trop chauds ;
- limiter la durée de remplissage à deux semaines ;
- éventuellement, emballer ses déchets dans du papier journal ou dans un sac à pain et placez une feuille de papier journal dans le fond du sac pour absorber l'humidité.

Pensez prévention !

Avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire. Découvrez comment adopter les bons réflexes avant, pendant et après vos achats dans la brochure éditée par la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets : www.copidec.be

Des questions ?

Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au 0800 49 057, sur valmat@inbw.be ou sur <https://www.inbw.be/collecte-de-dechets-organiques>

Pourriez-vous nous aider à diffuser l'information auprès des habitants de Court-Saint-Etienne, de La Hulpe et de Lasne ?

Nous vous remercions de votre collaboration,

Raphaël Lateur - Chargé de communication in BW
GSM : 0473/81 77 24 - rlateur@inbw.be